

34. La Banque a prévu de prêter environ 40 milliards de dollars entre 1976 et 1980, ce qui représente une augmentation de 58 p. 100 par rapport à la période quinquennale précédente et de 153 p. 100 par rapport à la période antérieure.

35. La cinquième reconstitution des ressources de l'AID commencera sous peu; la quatrième reconstitution avait permis à l'Association d'engager 4,5 milliards de dollars jusqu'au 30 juin 1977, date à laquelle les ressources disponibles seraient toutes engagées. Les gouvernements doivent donc agir à temps pour que la reconstitution réponde aux besoins sans précédents des pays les plus pauvres.

36. Depuis sa fondation, la Banque a joué son rôle dans l'action menée par la communauté internationale pour substituer à l'exploitation économique de jadis un système d'assistance mutuelle dans lequel les plus riches aident les plus pauvres. La demande actuelle d'un nouvel ordre économique international fait clairement ressortir les tâches

qui incombent à tous les membres de cette communauté pour faire face aux besoins de la majorité de l'humanité qui augmentent sans cesse.

37. M. NAVON (Observateur d'Israël), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit qu'à la suite d'un attentat commis le matin même à Jérusalem par des membres de l'Organisation de libération de la Palestine, d'innocents civils ont perdu la vie. Le jour précédent, M. Arafat avait dit dans une interview que l'Organisation de libération de la Palestine irait plus loin encore dans ses actions. L'acte de violence qui vient d'être perpétré parle de lui-même, et on peut dire que ce fut un sombre jour pour les Nations Unies lorsque le Conseil, en autorisant les membres de l'Organisation de libération de la Palestine à siéger en qualité d'observateurs, a non seulement failli à l'observation de ses objectifs proclamés de promotion de la paix, du progrès et de la coopération, mais encore implicitement approuvé les crimes commis par l'organisation en question.

*La séance est levée à 16 h 45.*

## 1958<sup>e</sup> séance

Lundi 7 juillet 1975, à 10 h 40

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1958

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. M'BOW (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit qu'il est parfaitement conscient du rôle qui revient au Conseil de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine économique et social — rôle particulièrement important à une période où chacun sent que quelque chose doit changer dans les rapports entre les nations si l'on veut éviter les tensions génératrices de conflits et supprimer les inégalités de moins en moins tolérables qui affligent le monde. A cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance des problèmes économiques et sociaux dans l'évolution du monde vers un ordre plus juste et plus fraternel. C'est au Conseil qu'il appartient de faire des propositions relatives à l'amélioration de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et à la préparation de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la lumière de l'analyse critique des cinq premières années de la deuxième Décennie et de l'évolution des difficultés de politique générale auxquelles se heurte l'application du Programme d'action concernant le nouvel ordre économique international. Comme les autres institutions spécialisées, l'UNESCO attache une

importance particulière au rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies (E/AC.62/9), car l'instauration de la justice et le renforcement de la paix dépendent tout autant de la volonté des Etats Membres de faire appel aux institutions du système que de l'aptitude de celles-ci à assumer avec efficacité les responsabilités qui leur incombent.

2. On trouvera des informations sur les mesures prises par l'UNESCO en application de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international dans le rapport sur les principales activités de l'UNESCO en 1974 (E/5680), dans la partie pertinente du rapport du Secrétaire général (E/5629) et dans la deuxième partie du rapport annuel du CAC pour 1974-1975 (E/5675).

3. En ce qui concerne l'insertion des programmes de l'UNESCO dans l'effort collectif du système des Nations Unies dans le sens exigé par l'instauration d'un nouvel ordre économique international, le rôle incombant à l'organisation pourrait sembler à première vue marginal — sauf en matière de science et de technologie — s'il suffisait, pour instaurer un nouvel ordre économique international, de transformer les pratiques régissant actuellement les rapports économiques entre pays insuffisamment développés et pays industrialisés. Or, le développement ne se limite pas aux seuls échanges commerciaux, il n'est pas non plus synonyme de simple croissance; il doit permettre aux peuples de vivre mieux, dans la plénitude de leur être. Les références

au progrès économique, social et culturel que l'on trouve dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, tout comme l'importance accordée aux problèmes de l'analphabétisme, à l'éducation, à la formation et au niveau culturel des populations par la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (voir E/5696, chap. IV)<sup>1</sup>, montrent bien que le développement doit être envisagé en tenant compte de la situation et des besoins multiples des peuples, donc selon une approche globale. L'UNESCO estime que son rôle consiste d'une part à contribuer à la mise en place de bases scientifiques et technologiques qui permettent à chaque pays d'utiliser ses ressources naturelles, d'autre part, à faire de l'éducation et de la communication des instruments qui donneront aux populations la possibilité de prendre en main leur propre développement et enfin à permettre à celles-ci d'approfondir leurs valeurs culturelles de façon à provoquer des changements conformes à leurs aspirations.

4. L'importance de la recherche et du développement expérimental dans la transformation des économies modernes est évidente quand on sait que près de 90 p. 100 du potentiel de recherche scientifique et technique du monde se trouvent concentrés dans les pays industrialisés. Les habitants des autres pays continuent de vivre dans le dénuement et parfois sous la menace de la famine parce qu'ils ne bénéficient pas encore d'un développement endogène de la science et de la technique, condition indispensable à l'implantation de l'industrie et à la modernisation de l'agriculture. A long terme, la solution au problème crucial du transfert de la science et de la technologie et de l'élaboration de technologies appropriées à chaque peuple passe par une autonomie scientifique et technique qui doit permettre à chaque pays de participer au progrès général des connaissances, d'identifier les problèmes d'ordre scientifique et technique qui contrarient son développement et les zones où la science et la technologie permettraient des progrès substantiels, d'élaborer des techniques appropriées à ses conditions et à ses ressources, de choisir et d'adapter les connaissances et les procédés dont l'acquisition par transfert paraît justifiée dans le cadre de la politique scientifique et technologique nationale, et de développer les mécanismes nationaux destinés à stimuler la circulation de l'information scientifique et technologique et le transfert des connaissances ainsi que leur liaison avec des mécanismes régionaux et internationaux correspondants.

5. C'est pourquoi l'UNESCO accorde un haut degré de priorité à l'édification de l'infrastructure scientifique et technique des pays en voie de développement, sur la base de politiques scientifiques et technologiques authentiquement nationales. Elle développe aussi son action par la voie de l'éducation générale et spécialisée ainsi que par la diffusion de l'information. Le développement d'un système mondial d'information scientifique et technique articulé sur des sous-systèmes régionaux et des centres nationaux compatibles avec des systèmes parallèles créés dans des domaines voisins est déjà une des tâches prioritaires de l'UNESCO dans le cadre du programme UNISIST.

6. En matière d'éducation et d'information, M. M'Bow attire l'attention du Conseil sur la lutte contre la pauvreté qu'il considère comme un aspect majeur du nouvel ordre économique international. L'éducation et la communication doivent contribuer à donner aux populations le savoir et le savoir-faire leur permettant de mieux lutter contre la maladie, la malnutrition et les mauvaises conditions de vie et doivent leur permettre en même temps de prendre pleinement conscience de leur condition et d'acquérir la volonté et les moyens de participer au changement de la société. C'est dire l'importance qu'attache l'UNESCO à l'insertion des systèmes éducatifs dans les réalités économiques, sociales et culturelles de chaque pays, afin que le développement serve non une minorité mais la masse profonde des peuples. Il s'agit de faire de l'éducation un instrument privilégié du changement et un processus permanent tant pour les enfants que pour les adultes. Bien que tout enseignement ne passe pas nécessairement par la maîtrise de l'écriture et de la lecture, il n'en reste pas moins que l'analphabétisme empêche des millions d'êtres humains d'accéder aux sources de connaissances de leur choix et d'exercer pleinement certains de leurs droits. Les projections de l'UNESCO selon lesquelles le nombre des analphabètes dans le monde s'élèvera, en 1980, à 820 millions, la plupart dans les pays en voie de développement, montrent l'ampleur du problème. Bien que ses moyens soient dérisoires, l'UNESCO s'efforce de mettre à la disposition de la communauté internationale, comme de chacun des Etats membres, l'expérience qu'elle a accumulée depuis trente ans, tant dans la méthodologie que dans l'organisation de campagnes massives d'élimination de l'analphabétisme. Mais si les concours extérieurs sont indispensables, la victoire sur l'analphabétisme ne peut procéder que de la volonté politique du gouvernement de chaque pays. Des exemples existent qui témoignent que chaque fois qu'un gouvernement s'est attaqué au problème parce qu'il constituait un préalable à d'autres transformations sociales, les résultats ont été positifs.

7. Quel que soit l'aspect de l'action en faveur du développement que l'on envisage, le facteur le plus important réside dans une prise de conscience des problèmes à résoudre et dans la volonté des gouvernements et des peuples. La conscience de l'identité culturelle, liée à une mobilisation sociale, est un facteur primordial d'indépendance et de développement national. C'est en approfondissant sa culture nationale, en mettant en évidence ses valeurs propres, que chaque pays pourra protéger sa personnalité contre les risques de nivellement tout en apportant sa contribution au progrès général de l'humanité. Seules des populations éclairées capables de dominer leurs problèmes et rendues à l'authenticité de leurs cultures dans ce qu'elles comportent d'enracinement à soi, en même temps que d'ouverture aux autres, pourront déterminer les voies de leur développement et dialoguer avec autrui sur un pied d'égalité. Voilà pourquoi, dans l'esprit de l'UNESCO, l'éducation, la science, la culture et l'information sont et doivent demeurer liées et sont au cœur du développement, dans son processus comme dans sa finalité, et pourquoi aussi l'UNESCO est investie de responsabilités particulières pour la protection du droit à l'éducation, à l'information et à la culture, dont l'extension à tous les hommes constitue aussi l'un des grands objectifs d'un nouvel ordre économique international.

<sup>1</sup> Adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, le 26 mars 1975.

8. Abordant ensuite certains problèmes généraux relatifs au nouvel ordre économique international ainsi qu'à la restructuration du système des Nations Unies, M. M'Bow souligne qu'ils doivent être conçus comme une entreprise globale. Il y a eu jusqu'à présent tendance à envisager séparément des questions telles que la population, l'alimentation, les ressources naturelles, la science et la technologie, la culture, la santé, la situation de la femme, l'environnement, les droits de l'homme ou les problèmes monétaires et commerciaux; c'est au contraire en prenant en considération les interactions de ces problèmes dans une perspective mondiale que l'on pourra faire passer dans les faits les principes d'équité et de respect mutuel qui sont à la base du nouvel ordre international.

9. Cependant, on peut se demander si le système des Nations Unies, avec ses compétences et ses moyens actuels, est en mesure de s'acquitter des tâches qui seraient nécessaires à l'instauration du nouvel ordre international. Les rapports économiques et politiques internationaux reposent sur des structures de pouvoir dont l'efficacité peut être mise en doute quand il s'agit d'établir un système de relations qui puisse assurer le bien-être croissant de tous les peuples. Pourtant, il semble bien que c'est dans le cadre du système actuel, mais en en corrigeant les anachronismes, qu'il importe de chercher les voies par lesquelles pourrait être donné effet aux résolutions de l'Assemblée générale. Certes, il convient d'utiliser au mieux les ressources actuellement disponibles mais force est de constater que celles-ci sont notoirement insuffisantes. Les Nations Unies devraient prolonger leur politique de pré-investissements par une politique d'investissements sélective qui tienne compte d'un ordre de priorité dans le cadre mondial et qui devrait être régulatrice, c'est-à-dire tendre à établir un correctif aux flux d'investissements dirigés vers les pays ou les régions où l'on escompte les rendements les plus élevés et les plus rapides.

10. Pour répondre aux aspirations de la communauté internationale, ou bien les organismes de financement actuels doivent recevoir une dimension et une orientation nouvelles, ou bien il faut envisager la création, au sein du système des Nations Unies, d'un fonds spécialement destiné à recueillir, gérer et utiliser, en coopération avec les institutions spécialisées, les ressources indispensables à cette vaste entreprise. Pour associer les efforts en faveur des pays du tiers monde et ceux qui visent à atténuer les effets de la récession et de la crise économique mondiale dans les pays industrialisés, c'est vers ce nouveau fonds que devraient converger les ressources et notamment celles que permettrait de dégager une réduction des armements. L'instauration d'un nouvel ordre économique international ne peut réussir que si elle est associée à une stratégie de pacification planétaire fondée sur le respect de la souveraineté de chaque peuple et sur la renonciation définitive à l'immixtion, sous quelque forme que ce soit, dans les affaires intérieures des nations. Le fonds pourrait, dans ce contexte, se fixer comme objectif d'associer la reconversion d'une économie de guerre en économie de paix au développement des activités relatives au nouvel ordre économique international. Il pourrait être aussi financé par d'autres moyens, par exemple, ainsi que la France l'a suggéré, par un engagement des pays développés d'affecter à un programme à moyen terme d'aide au développement une partie

substantielle de la plus-value sur l'or restituée par le FMI à ses membres, ou par l'utilisation des profits de l'exploitation des ressources minérales, notamment de celles du fond des océans et de leur sous-sol.

11. Pour que le système des Nations Unies puisse faire face aux exigences du nouvel ordre international, des modifications de structure seront nécessaires. Il faudrait accroître la représentativité des États dans les organes directeurs des institutions des Nations Unies, afin de renforcer la légitimité de ceux-ci au moment où ils assumeraient les vastes et délicates fonctions rendues nécessaires par l'édification d'un nouvel ordre. Il y aurait lieu également d'améliorer la coordination entre les institutions, afin d'augmenter leur efficacité et leur autorité sur les relations économiques dans la communauté internationale.

12. D'après M. M'Bow, les Nations Unies devraient assumer trois fonctions nouvelles : il s'agirait, tout d'abord, d'effectuer des études exhaustives sur la situation actuelle, sans limitations d'aucune sorte, afin de mettre en évidence la nature des problèmes de tous ordres qui se posent aux pays en voie de développement, compte tenu tant des facteurs intérieurs que des facteurs extérieurs, et aussi des études de prospective pour préciser les options fondamentales qui s'offrent à la communauté internationale, qui pourraient servir à guider l'orientation des flux de ressources. La deuxième fonction serait de faciliter la concertation entre États ou groupe d'États sur certains aspects du Programme d'action, tels que les flux économiques et financiers, les flux scientifiques et techniques, les flux d'informations et l'obtention des ressources nécessaires. Enfin, les Nations Unies devraient établir des plans à long terme par des méthodes plus élaborées que la définition d'objectifs quantitatifs globaux tels qu'ils figurent dans la Stratégie internationale du développement.

13. M. M'Bow a déjà eu l'occasion, lors des réunions communes du CCPP et du CAC, de faire connaître son opinion au sujet du rapport du Groupe d'experts intitulé "Nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale." Tout en rendant hommage au travail si fructueux des experts, il regrette toutefois que, ainsi qu'il est indiqué dans la préface à ce document, les membres du groupe n'aient pas eu le temps de procéder à quelques consultations avec les chefs de secrétariat ou les représentants des différentes institutions, ce qui aurait certainement permis de mieux élucider certains problèmes.

14. Et pourtant, pour que l'Assemblée générale puisse jouer pleinement le rôle directeur qui lui revient dans l'ensemble du système, il est essentiel que les institutions spécialisées soient à même de participer, dans les domaines de leur compétence, à la préparation des sessions extraordinaires de l'Assemblée consacrées aux grands problèmes mondiaux et à la mise en œuvre de leurs décisions. Mais si, comme semble le penser le Secrétaire général de l'ONU, ces grands problèmes continuaient à être discutés dans le cadre de conférences *ad hoc*, les institutions spécialisées devraient jouer un rôle principal dans leur préparation comme dans leur déroulement. Quant au Conseil économique et social, pour qu'il puisse assumer le rôle essentiel qui lui incombe, à savoir définir des politiques globales et des priorités et coordonner les activités des

institutions spécialisées, celles-ci devraient pouvoir, comme il ressort d'ailleurs du paragraphe 52 du rapport, participer pleinement à l'élaboration de ses décisions. Or, il semble que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ait parfois tendance à s'interposer entre le Conseil et les institutions spécialisées, si bien que ces dernières ont trop souvent le sentiment d'être cantonnées dans un rôle subordonné, voire d'être de simples spectateurs. Il faudrait par ailleurs que soit abordé le problème des ressources mises à la disposition de ces institutions. Trop fréquemment, en effet, le Conseil et l'Assemblée générale adoptent des résolutions qui assignent des tâches précises aux institutions sans se préoccuper de savoir comment trouver les moyens nécessaires à leur exécution.

15. D'un autre côté, le libellé du paragraphe 150 du rapport, dans lequel le Groupe d'experts suggère que les projets opérationnels pourraient être confiés non seulement aux institutions spécialisées, mais encore à divers autres organismes, afin de réaliser le maximum d'économies, laisse M. M'Bow perplexe. Tout d'abord, il ne connaît pas d'exemples dans la sphère d'activité de son organisation où les coûts aient été moindres quand il était fait appel à des institutions privées. D'autre part, le problème de la qualité et celui des garanties politiques se pose. Sans contester la nécessité de repenser les méthodes appliquées dans l'action opérationnelle pour rompre avec le paternalisme, M. M'Bow ne pense pas que c'est en ignorant les institutions spécialisées compétentes que l'on pourra réellement servir les intérêts des Etats Membres.

16. En ce qui concerne la science et la technique, qui occupent une place de choix dans les domaines de compétence de plusieurs institutions spécialisées, et surtout de l'UNESCO, M. M'Bow convient qu'il est souhaitable d'harmoniser les actions. Le Conseil exécutif de l'UNESCO s'est déclaré favorable à l'élaboration d'une "politique des Nations Unies harmonisée et progressivement intégrée... dans le domaine de la science et de la technique", affirmant en outre que "le domaine de la science et de la technologie devrait être choisi comme une des zones de programme où seront entreprises, à titre d'expérience, des activités de planification commune interorganisations". Le Conseil exécutif a par ailleurs invité le Directeur général à attacher une importance particulière à la nécessité, pour le secrétariat de l'UNESCO, conformément à la responsabilité constitutionnelle de l'organisation dans ce domaine, de demeurer étroitement associé à la préparation et à l'élaboration des activités et des programmes relatifs à la science et à la technique dans l'ensemble du système des Nations Unies, particulièrement dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'action de l'UNESCO dans ce domaine ne pourrait être pleinement efficace sans une coopération étroite non seulement avec les autres organisations du système des Nations Unies, mais aussi avec la communauté scientifique mondiale avec laquelle l'UNESCO n'a d'ailleurs jamais cessé d'avoir des relations suivies. En ce qui concerne la question plus spécifique de la coordination inter-institutions, l'UNESCO invite depuis très longtemps les autres organisations du système à participer non seulement à la réalisation mais même à l'élaboration de certains de ses programmes, où les aspects pluri-disciplinaires sont particulièrement importants. On trouvera des exemples de cette coordination dans

le rapport du CAC sur les sciences de la mer et leurs applications (E/5676). L'orateur ne peut donc qu'exprimer son étonnement à l'idée de la création de nouvelles institutions en matière de science et de technologie, et voit mal pourquoi le Secrétaire général devrait être assisté d'un conseiller dans le domaine des sciences et non dans d'autres domaines spécialisés comme la santé, l'éducation, l'industrie ou l'agriculture. Ce rôle de conseiller du Secrétaire général revient aux institutions spécialisées compétentes et, pour ce qui est de la science en général, à l'UNESCO. Si le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil économique et social éprouvent le besoin de solliciter l'avis d'hommes de science, ils pourraient s'adresser aux institutions techniquement compétentes plutôt que recourir à des groupes de spécialistes réunis sur une base *ad hoc*. L'UNESCO est en tout cas tout à fait en mesure de fournir, éventuellement en collaboration avec d'autres institutions spécialisées, les avis dont le Conseil aurait besoin en matière scientifique. La viabilité du système des Nations Unies dépend de l'aptitude des sous-systèmes qui le constituent à agir ensemble, chacun apportant sa contribution à l'œuvre commune, en fonction de ses compétences particulières. L'harmonisation et la coordination sont, au niveau politique, de la compétence du Conseil; elles relèvent, au niveau technique, du CAC. Mais ce sont les Etats Membres qui, par les délégations qu'ils envoient dans les instances délibérantes des différentes institutions, sont responsables en définitive de l'orientation et du contenu du programme de chaque institution. Peut-être serait-il souhaitable que chaque Etat Membre de l'ONU s'efforce d'harmoniser les points de vue de ses différentes délégations pour parvenir à une plus grande cohérence et à une meilleure utilisation des ressources.

17. Il y a trente ans naissait l'ONU, au terme d'une guerre meurtrière qui avait ravagé tant de pays, fait des millions de victimes, détruit d'immenses ressources et qui avait démontré, entre autres, que l'on pouvait s'opposer à la force brutale et que la volonté des peuples importait plus que tout dans la marche de l'histoire. L'idée de fonder les relations internationales sur la tolérance, la compréhension mutuelle et la coopération s'est imposée et, avec la création de l'Organisation des Nations Unies, naissait l'espoir de voir s'établir un monde de paix et de justice où seraient reconnus les droits de chacun et où les fruits du progrès profiteraient à tous. Trente ans après, le bilan est, à bien des égards, éminemment positif. La guerre a pu être évitée et de grands progrès ont été accomplis dans tous les domaines de la vie. Des nations longtemps dominées ont pu accéder à l'indépendance, démontrant une fois de plus qu'aucune force ne peut endiguer la volonté des peuples. Mais la reconnaissance du droit de l'humanité à la liberté n'a pu être obtenue qu'au prix de grandes souffrances. Il existe, aujourd'hui encore, trop de misères accumulées dans un grand nombre de pays, de violences gratuites, d'atteintes aux droits humains, même dans les sociétés qui se disent les plus policées.

18. M. M'Bow se demande s'il ne faudra pas d'autres morts, d'autres ruines pour que les peuples encore asservis retrouvent enfin la liberté. S'il ne faudra pas d'autres luttes cruelles pour que tous ceux qui souffrent encore des préjugés raciaux, de l'*apartheid* ou qui sont confinés dans la marginalité recouvrent leur dignité d'homme. S'il ne faudra

pas d'autres tensions plus vives encore, d'autres affrontements plus meurtriers pour que l'humanité débarrassée de tout esprit de domination ou d'exploitation entame enfin sa marche vers le bien-être pour tous, dans la liberté et dans la justice. Il faut espérer que le monde saura trouver la voie de la sagesse pour porter remède aux injustices et se montrer réellement déterminé à mettre fin aux graves disparités qui existent entre les zones de prospérité et d'abondance, voire de gaspillage, et les zones de pauvreté et de misère. C'est seulement à cette condition que le monde connaîtra enfin une ère de paix, fondée sur une appréciation mutuelle et une réelle solidarité entre les peuples et les nations. Pour répondre aux aspirations des peuples, la communauté internationale et toutes les communautés nationales se doivent d'élever à un niveau sans précédent leur capacité à réfléchir sur elles-mêmes, et elles doivent tirer de cette réflexion une claire compréhension des conditions de leur changement ainsi que la volonté de prendre les décisions nécessaires. C'est cette vision qui, définie sous la forme de stratégies et de programmes, permettra à une société mondiale transformée de progresser. Ce sont les succès et aussi les échecs mêmes de cette entreprise qui nourriront une réflexion plus poussée, grâce à laquelle l'humanité verra enfin s'ouvrir devant elle une ère où elle pourra consciemment construire son histoire.

19. M. ÅLGÅRD (Norvège) dit que son gouvernement estime qu'à la présente session, qui revêt une importance particulière, les délégations devraient renoncer aux déclarations de caractère général et indiquer clairement de quelle manière concrète elles ont l'intention de contribuer au succès de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et quels changements elles estiment qu'il faudrait apporter à la Stratégie internationale du développement pour en faire un instrument efficace dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les consultations officieuses se prêteraient mieux que les grandes séances plénières formelles à ce genre de travail. La délégation norvégienne pense donc que les délégations devraient dès maintenant s'attaquer au travail concret et constructif qui attend le Conseil depuis que lui a été confié le rôle principal dans les préparatifs de l'événement le plus important de l'année en matière de coopération économique internationale et de développement, à savoir la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

20. Cette session extraordinaire doit être préparée avec soin si l'on veut que les décisions puissent y faire l'objet d'un large consensus, encore que — comme on a pu le dire à une réunion officieuse du Comité préparatoire — les meilleurs préparatifs soient inutiles s'il n'y a pas derrière une volonté politique. Compte tenu des travaux qui ont déjà été accomplis, de nouvelles déclarations d'intention seraient superflues. Les gouvernements qui souhaitent expliquer leur position sur tel ou tel point de principe ont eu amplement l'occasion de le faire. Le moment est maintenant venu de mettre à l'épreuve la volonté politique des délégations et de voir si des résultats concrets pourront être obtenus sur le nombre limité de questions hautement prioritaires qu'il a été convenu de soumettre à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire.

21. Le Gouvernement norvégien a participé activement aux travaux préparatoires et aux consultations officieuses et

pense aussi qu'il y a place pour un certain optimisme prudent. Néanmoins, il y aura incontestablement des négociations nombreuses et serrées à mener si l'on espère parvenir à des résultats susceptibles de contribuer à changer fondamentalement les relations entre pays riches et pays pauvres. Même dans ce monde où les pays sont de plus en plus interdépendants, les intérêts nationaux demeurent, intérêts pour lesquels les gouvernements sont immédiatement responsables vis-à-vis de leurs peuples. La tâche du Conseil est d'éviter que ces intérêts nationaux ne soient interprétés de façon trop étroite, et d'aider à promouvoir une meilleure compréhension des intérêts bien compris de chaque Etat, dans une communauté mondiale qui verra disparaître progressivement les causes de rivalité à mesure que s'instaurera un processus conduisant à une plus grande égalité et une meilleure justice sociale.

22. Le Gouvernement norvégien approuve pleinement les principes de base du nouvel ordre économique international. Ces principes sont à la base de la politique gouvernementale de la Norvège, qui est axée sur un développement maximal de l'égalité des chances pour tous les citoyens. Ceci explique que la Norvège n'ait aucune difficulté à s'associer et à participer activement aux initiatives, plans d'action et programmes qui se fondent sur la demande justifiée des pays en voie de développement d'obtenir une redistribution des richesses existantes et une part accrue de la croissance économique. Le Gouvernement norvégien s'est toujours senti lié par les objectifs de la Stratégie internationale du développement, qui fournit les lignes directrices générales pour les politiques globales en matière de coopération économique internationale pour le développement. La Stratégie a été la première tentative sérieuse faite par la communauté internationale pour aborder les problèmes multiples du développement de façon systématique et globale. Le fait que le processus de développement ait été reconnu comme étant la responsabilité commune de toutes les nations — riches et pauvres — est particulièrement encourageant, et la délégation norvégienne regrette profondément qu'au moment où, à mi-chemin, on fait le point et on évalue la Stratégie, on s'aperçoive que les espérances initiales étaient trop élevées. En ce qui concerne l'aide publique au développement, la situation actuelle est plus mauvaise qu'elle ne l'était au début de la Décennie. Qui plus est, le CPD, à sa onzième session, a pu conclure que les mesures de politique commerciale réclamées dans la Stratégie n'avaient pas encore été mises en application (E/5671, par. 97). La délégation norvégienne est d'accord avec le Président qui déclarait, à la fin de la cinquante-huitième session du Conseil (1952e séance), que le monde devait mettre de l'ordre dans ses priorités.

23. Le Gouvernement norvégien tend à considérer les décisions prises à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale comme une réaction aux insuffisances de la Stratégie internationale du développement. Cependant, il ne pense pas que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ou la Charte des droits et devoirs économiques des Etats rendent la Stratégie superflue. Bien au contraire, le Gouvernement norvégien partage le point de vue du CPD, selon lequel ces décisions n'ont fait que rendre le problème plus urgent (E/5671, par. 12). La Stratégie a un

rôle important à jouer dans l'instauration du nouvel ordre économique international, et il appartient désormais au Conseil de revoir la Stratégie à la lumière des décisions récentes, sans lui laisser perdre son caractère opérationnel. Le projet préparé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept (E/5693, annexe IV) constituerait une base excellente à une telle révision.

24. Le Gouvernement norvégien attache une importance particulière à l'accent mis, dans la Stratégie internationale du développement, sur les aspects sociaux du développement. Dans un pays comme la Norvège, qui croit à une conception égalitaire de la société, il serait impossible d'obtenir l'appui du public pour un effort de développement qui ne viserait pas à éliminer doublement l'injustice sociale, tant entre les nations qu'au sein de celles-ci. L'instauration d'un nouvel ordre économique international devrait donc s'accompagner d'efforts pour créer de nouveaux ordres économiques nationaux tendant à promouvoir la justice sociale aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays développés.

25. Le Gouvernement norvégien a soumis récemment au Parlement un rapport sur ses relations économiques avec les pays en voie de développement. Bien que la Norvège soit très attachée à la réalisation de l'objectif de la Stratégie en matière d'aide publique au développement, le Gouvernement norvégien reconnaît que le problème est plus vaste, comme le reflète le plus récent Programme d'action. Il se rend parfaitement compte que la volonté politique fluctuante des pays développés est une base bien fragile pour réaliser le transfert de ressources dont les pays en voie de développement ont besoin pour mettre en application leur programme de développement. Il est donc nécessaire de trouver un système de transfert des ressources plus automatique.

26. Le Gouvernement norvégien n'a eu aucune difficulté à accepter, pour la septième session extraordinaire, un ordre du jour se fondant sur la liste provisoire de questions présentée officieusement par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. La délégation norvégienne a participé aux consultations sur la base de cette liste et serait prête à le refaire. Dans le rapport qui a été présenté au Parlement norvégien, toutes les questions de fond énumérées étaient reprises. La délégation norvégienne se joindra très volontiers aux autres délégations pour tenter d'aboutir à des décisions recueillant un large consensus à la session extraordinaire. Il n'y a pas de temps à perdre. Si le Conseil n'arrive pas à jeter les bases sur lesquelles ce large consensus pourrait se faire, c'est une occasion unique qui risque d'être perdue. On aboutira — au mieux — à l'adoption de résolutions vis-à-vis desquelles des parties importantes ne se sentiront pas engagées ou — au pire — à des affrontements ouverts qui ne profiteront à personne. M. Ålgård espère donc très sincèrement qu'un nombre suffisant de délégations auront comme lui-même conscience de l'urgence de la situation pour permettre au Conseil de franchir une étape décisive à la présente session.

27. Au prime abord, le Gouvernement norvégien a vu dans le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies un grand projet qui permettrait de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine économique et social. Plusieurs propositions

précises qui y figurent correspondent aux idées du Gouvernement norvégien, notamment celles qui visent à renforcer le rôle du Conseil. Ce rapport est étudié attentivement par le Gouvernement norvégien qui estime, lui aussi, que l'on aurait tort de manquer cette occasion de réviser la structure de l'ONU de façon à en renforcer l'efficacité et à aboutir à un système mieux armé pour servir les Etats Membres. En dernier ressort, toutefois, tout dépendra des résultats concrets qui pourront être obtenus sur le fond. Les questions politiques brûlantes qui se posent à l'heure actuelle demandent une action politique; elles ne pourront pas être résolues par des réformes de structure.

28. Il faudrait que le Conseil prépare le terrain de façon que la septième session extraordinaire soit une large rencontre d'idées. Il devrait s'employer à définir les objectifs fondamentaux dans les différents domaines énumérés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, et laisser à des organes subsidiaires plus spécialisés le soin de trouver les moyens et méthodes à employer pour mettre en pratique ces politiques. L'heure n'est plus aux déclarations de principe : ce qu'il faut entreprendre maintenant, c'est le long et laborieux processus qui permettra d'intégrer, dans la vie de tous les jours des hommes de la rue du monde entier, ces déclarations de principe, programme d'action, stratégies et chartes qui incarnent la promesse d'un ordre économique international nouveau et meilleur.

29. M. HASHMI (Observateur de l'Inde), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que les déclarations faites devant le Conseil ont fait ressortir la justesse de certaines prémisses fondamentales sur lesquelles il est essentiel de parvenir à un accord. La délégation de l'Inde estime que pour examiner et évaluer la Stratégie internationale du développement et préparer la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il y a indiscutablement quatre éléments qu'il ne faut pas perdre de vue : l'interdépendance des nations, la responsabilité collective, la démocratisation internationale du processus de prise des décisions et l'adoption d'une formule intégrée pour résoudre les divers problèmes.

30. La crise économique a une fois de plus mis en évidence l'interdépendance du monde moderne, dans lequel les décisions prises par un Etat ont nécessairement des répercussions sur les autres. Le corollaire de cette interdépendance est la responsabilité collective de tous les Etats, mais cette responsabilité doit s'exercer conformément au principe de l'égalité souveraine de tous les Etats, car les décisions ne sauraient être viables sans l'accord volontaire de tous les Etats, fondé sur une égalité parfaite. Les événements récents ont aussi montré que des mesures partielles en temps de crise étaient insuffisantes et leurs effets éphémères. Il importe donc d'envisager les problèmes, qu'ils aient ou non atteint un point critique, sous un angle global, pour que les solutions apportées dans un domaine ne soient pas contrariées par des faits imprévus dans un autre.

31. L'Organisation des Nations Unies est sans aucun doute l'instance la mieux à même de tenir compte, comme il convient, des quatre éléments visés plus haut, car elle a un caractère démocratique et universel. C'est seulement dans le cadre de cette organisation que les Etats voudront bien renoncer à leurs intérêts étroits et à court terme au profit

d'une vue plus générale et des intérêts à long terme du monde entier.

32. On a beaucoup parlé de la nécessité d'accorder les structures mondiales à l'évolution des besoins et à la prise de conscience actuelle. On a notamment avancé l'idée que les Etats qui avaient récemment acquis des réserves devaient s'en séparer, pour que le monde puisse être reconstruit sur de nouvelles bases. Certains estiment aussi que la protection de l'environnement a en soi une importance telle que le développement des nations les plus pauvres peut être remis à plus tard, et d'autres encore ont également des propositions à faire pour surmonter les difficultés. M. Hashmi propose de rappeler certains éléments fondamentaux de la vie moderne pour débarrasser le débat sur la transformation des structures mondiales d'une pléthore de solutions inutiles ou inopportunes.

33. Le premier fait saillant de la situation économique mondiale est que 70 à 80 p. 100 du commerce mondial sont encore assurés par 16 grands pays industrialisés membres de l'OCDE; la plus grande partie de ce commerce s'effectue entre ces pays eux-mêmes, lesquels achètent néanmoins aux pays en voie de développement certains produits de base peu coûteux, irremplaçables ou exotiques; mais, sauf pour le pétrole, les quantités qu'ils achètent sont plus que compensées par leurs exportations vers les pays en voie de développement. En second lieu, près de 95 p. 100 des capitaux privés dirigés vers les pays en voie de développement viennent aussi de ces 16 pays et représentent une source de revenu appréciable pour leurs investisseurs. Troisièmement, pour des raisons historiques et techniques, les exportations des pays en voie de développement dépendent des marchés des pays développés; l'accès à ces marchés a donc une importance capitale pour le commerce extérieur des pays en voie de développement. Quatrièmement, à la fin de 1974, sur une réserve globale totale de 181 milliards de DTS, 115 milliards étaient entre les mains des pays développés. On a récemment montré que ce n'est pas tant l'augmentation du prix du pétrole que le fait que 97 p. 100 de ces réserves soient allés à 27 pays développés et 3 p. 100 seulement à 99 pays en voie de développement qui a alimenté l'inflation mondiale la plus grave de l'histoire de l'humanité. Cinquièmement, malgré leurs réserves nouvellement acquises, tous les pays membres de l'OPEP sont encore des pays en voie de développement, si l'on considère des critères tels que le revenu par habitant, la part des articles manufacturés dans le PNB, les importations nettes de produits agricoles, la vulnérabilité des structures importations/exportations et les taux d'alphabétisme. Ces pays ont donc besoin des liquidités qu'ils viennent d'acquérir, au prix d'une diminution de leurs ressources naturelles pour assurer leur propre développement. Ce qui rend un pays riche, ce n'est pas simplement la possession de liquidités, mais toute une infrastructure de biens et de services économiques, industriels et techniques.

34. La transformation des structures économiques mondiales incombe essentiellement à ceux qui les contrôlent plutôt qu'à ceux qui manquent, sur le plan économique ou technique, des moyens nécessaires pour améliorer la situation. Il conviendra de tenir compte de ces faits lors de l'examen et de l'évaluation de la Stratégie internationale du développement à mi-chemin de la Décennie; la proposition

préliminaire, présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité de l'examen et de l'évaluation (E/5693, annexe IX), a été élaborée en ce sens. On avait espéré que le respect des objectifs et du calendrier prévus par la Stratégie, première entreprise lancée conjointement à l'échelle mondiale par les pays riches et les pays pauvres, serait automatique, mais un grand nombre des objectifs qui avaient été arrêtés de plein gré n'ont pas été atteints, parce que les pays développés ont choisi de ne pas en tenir compte. La délégation indienne au Conseil et à la trentième session de l'Assemblée générale s'emploiera à ce que soit regagné le terrain perdu et renouvelé l'engagement pris d'atteindre les objectifs fixés.

35. Le texte de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et celui de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats ont été taxés de radicaux : ils le sont sans aucun doute en ce sens qu'ils remettent en question les fondements traditionnels des structures mondiales jusqu'à aujourd'hui. La situation actuelle appelle une action énergique. Ce que les pays en voie de développement demandent, c'est non une redistribution des richesses qui existent, mais simplement le droit à une part de l'expansion future. Les événements récents ont montré qu'il était impossible d'ignorer que les structures actuelles n'étaient plus viables. Il convient de donner, à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, un grand élan au processus qui a démarré avec la sixième.

36. Ceux qui étudient l'histoire de l'économie sont conscients des luttes que les travailleurs des pays industrialisés de l'Ouest ont eu à mener pour obtenir le droit de s'organiser eux-mêmes et d'obtenir une part des fruits de la croissance économique. La négociation collective, la sécurité sociale, l'indemnisation du chômage et le salaire garanti ont été tenus pour des machinations en vue de saboter le capitalisme. On a récemment constaté, toutefois, qu'ils ne menaçaient pas nécessairement le bien-être de ceux dont la position dans la hiérarchie était mise en cause. Les économies des pays industrialisés de l'Ouest ne sont devenues florissantes qu'au fur et à mesure que se développait la base de production et de consommation des participants. Un système fondé sur la justice sociale apporte la prospérité à tous et ne revient pas simplement à priver l'élite de ses privilèges.

37. Le moment est venu de conclure à l'échelle du monde un pacte qui assurerait aux nations les plus pauvres et aux classes les plus défavorisées de chaque société la possibilité de mener une vie digne de l'être humain. C'est là ce que signifie véritablement libérer l'homme du besoin. La délégation indienne est disposée à contribuer à la réalisation de cet objectif. L'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, doit déclarer clairement et sans équivoque que, dans l'ensemble, la nouvelle structure mérite d'être mise en place et qu'il y a la volonté politique d'agir à cette fin. Les négociations de caractère technique menées dans d'autres instances seront vaines en l'absence de progrès tangibles et rapides vers la concrétisation de cette volonté politique et la mise au point, dans ses grandes lignes, de ce pacte mondial. Aucun problème n'est insoluble, si la volonté de le résoudre existe. S'il y a accord sur les faits et si les leçons sont tirées de l'histoire, la septième session

extraordinaire sera sans aucun doute un succès. Son échec aggraverait les problèmes et mettrait en question la crédibilité des Nations Unies. La délégation indienne espère travailler avec toutes les autres délégations dans un esprit de sincérité et d'objectivité.

38. M. HJORTH-NIELSEN (Danemark) dit que la délégation danoise approuve la description que le représentant de l'Italie (1956e séance) a donnée de l'esprit dans lequel la Communauté économique européenne aborde la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue de contribuer à l'instauration d'un ordre économique international plus juste. Le Secrétaire général a déclaré à juste titre dans son rapport sur le développement et la coopération internationale au Comité préparatoire (E/AC.62/8) que les perspectives de la coopération internationale pour le développement dépendent non seulement de la manière dont la Stratégie internationale du développement et le Programme d'action seront appliqués, mais également de l'ampleur et de l'intensité des problèmes qui préoccupent les pays les plus avancés (*ibid.*, par. 21). Ceux qui pensaient que la présente récession serait dure et longue ont malheureusement vu se concrétiser leurs appréhensions. Le brusque déclin des activités économiques entraînera certainement une baisse du PNB réel dans la plupart des pays industrialisés occidentaux en 1975, et les perspectives de croissance pour 1976 sont modestes comparées aux tendances de l'après-guerre dans la plus grande partie du monde.

39. Cette évolution a eu de lourdes conséquences pour les petits pays industrialisés comme le Danemark qui, après une longue période où le plein emploi était presque réalisé, connaît maintenant son taux de chômage le plus élevé depuis la fin de la seconde guerre mondiale - taux qu'il ne pourra tolérer que pendant une courte période de réajustement et avec la plus grande réticence sur le plan politique. En même temps, la forte hausse des prix à l'importation, notamment dans le secteur de l'énergie, a créé des difficultés pour contenir le déficit de la balance des paiements, qu'il ne sera possible de maintenir que pendant une période limitée et seulement en recourant à des emprunts importants qui alourdisent considérablement le service de la dette. Tout cela a entraîné une réduction inévitable des dépenses budgétaires, notamment dans le secteur de l'enseignement et des services sociaux.

40. Malgré ces contraintes sévères qui pèsent sur son économie, le Danemark a accru son aide publique au développement en 1974 pour la porter à 0,54 p. 100 du PNB, et il se propose d'atteindre d'ici la fin de la décennie l'objectif de 0,7 p. 100 fixé dans la Stratégie internationale du développement. Le Danemark a décidé d'accroître son assistance non seulement pour atteindre l'objectif convenu mais également parce qu'il estime que l'assistance au développement est une forme de coopération internationale qui, pendant longtemps, restera le principal instrument d'aide aux pays en voie de développement les moins avancés et les plus durement éprouvés.

41. La délégation danoise est entièrement d'accord avec le Secrétaire général pour penser que la Stratégie internationale du développement n'a pas permis d'atteindre les deux objectifs quantitatifs clés qui ont été fixés, l'un sur le

plan international, l'autre sur le plan intérieur (*ibid.*, par. 12). L'échec sur le plan international, à savoir l'insuffisance de l'aide publique au développement, qui, au milieu de la Décennie, n'atteint même pas la moitié de l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé dans la Stratégie, préoccupe beaucoup le Gouvernement danois.

42. Le fait que l'on ait pu, marginalement, dépasser l'objectif global de 8 p. 100 par an pour la croissance industrielle est d'autant plus important que, comme le déclare à juste titre le CPD dans son rapport (E/5671), c'est en grande partie par l'industrialisation que les sociétés traditionnelles acquièrent les moyens d'élargir, de diversifier et de moderniser leur économie de manière à offrir à leur population des possibilités accrues d'emploi et lui fournir certains biens indispensables, et d'augmenter leurs échanges, favorisant ainsi une meilleure division internationale du travail (*ibid.*, par. 89). Les progrès faits par un certain nombre de pays en voie de développement pendant la première moitié de la Décennie ont jeté les bases d'une percée dans le processus d'industrialisation. Si certains pays en voie de développement ont dépassé l'objectif quantitatif en ce qui concerne l'industrialisation, la production globale, l'expansion des échanges et l'épargne intérieure, d'autres n'ont pas réussi à le faire. Pendant la seconde moitié de la Décennie, il faudrait concentrer davantage l'attention sur les problèmes des 24 pays qui représentent 45 p. 100 de la population des pays en voie de développement et dont le taux de croissance annuel est resté inférieur à 2 p. 100.

43. C'est le secteur agricole qui présente le tableau le plus décevant, la production agricole totale n'ayant augmenté que de 2 p. 100 par an - taux inférieur à celui de l'accroissement de la population. Il semble que l'on se soit éloigné de l'objectif consistant à atteindre une auto-suffisance substantielle en matière de production alimentaire, dont l'accroissement n'a été que de la moitié de l'objectif de 4 p. 100 fixé dans la Stratégie, et dont la baisse réelle par habitant a grandement contribué à créer la crise alimentaire mondiale. La création de possibilités d'emploi dans l'agriculture n'a pas suivi le rythme de l'augmentation annuelle globale de la population active dans les pays en voie de développement et le problème du chômage s'est ainsi aggravé. Le fait que l'on n'ait pu atteindre l'objectif fixé pour la production agricole est grave étant donné ses répercussions économiques et sociales sérieuses.

44. Même si l'on a probablement accompli au cours des cinq dernières années davantage qu'une vue réaliste des choses ne permettait de l'espérer au moment où a été adoptée la Stratégie internationale du développement, il faudra cependant pendant la seconde moitié de la Décennie consacrer des efforts particuliers et accorder un traitement prioritaire à des secteurs tels que le développement rural, la production alimentaire, les questions touchant la population, le transfert des ressources et l'assistance aux pays les moins favorisés. La délégation danoise pense que la Stratégie doit être mise à jour compte tenu de l'expérience acquise, mais elle est persuadée que celle-ci a fait ses preuves et que ses principaux objectifs se sont avérés primordiaux et réalistes pour la coopération pour le développement. Par conséquent, lors des futures discussions sur la révision de la Stratégie, il faudra réfléchir sérieu-

sement à la nécessité de maintenir l'accord général sur la Stratégie.

45. Le fait que l'on n'ait pas pu s'entendre à la deuxième session du Comité préparatoire sur un ordre du jour pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale est moins dû à un désaccord fondamental sur la portée des débats qu'à un manque général de préparation et à un désir de ne rien préjuger. La délégation danoise attend avec intérêt les discussions officielles et officieuses qui auront lieu au Conseil sur la liste provisoire présentée officieusement par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Pendant la présente session du Conseil, il faudra poursuivre activement les négociations et, chaque fois que cela sera possible, établir des projets de résolution et d'autres textes en vue de la septième session extraordinaire, si l'on veut parvenir à un degré d'accord suffisant pour pouvoir adopter un certain nombre de décisions spécifiques par consensus à la session extraordinaire. C'est seulement en faisant preuve d'unité que l'on pourra démontrer que l'ONU est capable de s'occuper des grandes questions économiques. Le Conseil peut nourrir de raisonnables espoirs de réussite s'il suit les conseils du Président (1953e séance) quant aux objectifs modestes, réalisables et précis qui devraient être fixés pour la session extraordinaire, à savoir définir les éléments de négociation, s'entendre sur les principes et décider des instances dans lesquelles se dérouleront lesdites négociations.

46. En examinant les questions traitées dans la liste présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, le Conseil devra également examiner le rapport du Groupe d'experts

pour l'étude de la structure du système des Nations Unies, dont le Gouvernement danois a retiré une première impression généralement favorable. Ce dernier est partisan d'une concentration des travaux des organismes des Nations Unies et juge constructives les propositions visant à améliorer la façon dont sont traitées les questions économiques. Les propositions du Groupe d'experts concernant les méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires méritent également d'être étudiées de près. L'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, devrait se donner comme tâche prioritaire d'établir un mécanisme pour poursuivre l'étude des propositions, en vue de procéder à la réorganisation proposée au cours d'une période de transition, comme l'ont recommandé les experts. Il est également souhaitable que des décisions soient prises sur certaines des recommandations à la septième session extraordinaire.

47. Les recommandations du Groupe d'experts peuvent être mises en pratique indépendamment des progrès qui seront réalisés dans le domaine économique et dans d'autres domaines, mais les avantages attendus de toute modification des structures dépendront en grande partie de l'accord plus ou moins large qui se fera sur les questions de fond. Dans son rapport, le Groupe d'experts fait observer très justement que la condition préalable au fonctionnement de toute structure institutionnelle est que les Etats Membres acceptent de renoncer à certains intérêts immédiats en faveur des avantages qu'apportera à long terme un ordre économique international viable.

*La séance est levée à 12 h 10.*

## 1959<sup>e</sup> séance

Lundi 7 juillet 1975, à 15 h 15

*Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)*

E/SR.1959

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. DUMAS (France) dit que la situation actuelle de l'économie mondiale aurait paru invraisemblable il y a seulement cinq ans. Bon nombre de pays connaissent la stagnation ou la récession, le chômage augmente et l'inflation pour les pays membres de l'OCDE est passée de 3,9 p. 100 en moyenne pendant la période 1962-1972 à 13,4 p. 100 en 1974. Ces tendances ont des effets désastreux pour les pays en voie de développement qui sont en outre affectés par les fortes variations des prix des produits de base. D'autres anomalies sont le flottement des monnaies et la constitution de vastes réserves de devises par certains pays producteurs de matières premières.

2. Les causes de cette situation sont plus variées et plus complexes qu'on ne le croit généralement; il y a six ans, la délégation française attirait déjà l'attention sur le fait que les postulats de base des lois économiques n'étaient plus qu'approximativement vérifiés au-delà d'un certain seuil de PIB par habitant et qu'il fallait s'attendre à des perturbations économiques dans les pays où ce seuil était franchi. L'insécurité et le désordre caractérisent maintenant la situation économique internationale et menacent de perpétuer les maux que la communauté internationale s'efforce de combattre : pauvreté, inégalité et injustice. Dans ces conditions, il est urgent que la communauté internationale oublie ses divergences et fasse un effort concerté pour reprendre le contrôle des événements. La France, pour sa part, a manifesté clairement qu'elle adhère à un ordre économique plus juste et plus efficace. Elle souhaite poursuivre le dialogue avec les pays en voie de développement dans un effort réaliste et sincère de coopération et elle croit que les pays pourraient collectivement maîtriser le